

Avis de convocation des actionnaires

Les actionnaires de la société RISMA, société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 1.432.94.700 dirhams, ayant son siège social à Casablanca, au 97 Boulevard Massira Al Khadra, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous n°98.309, (ci-après « la Société »), sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (ci-après « **l'Assemblée Générale** ») qui se tiendra en visio-conférence en application des dispositions de l'article 28 des statuts de la Société le :

Mercredi 29 Juin 2022 à 10 heures

Ci-après l'ordre du jour de cette Assemblée Générale, les modalités pratiques de participation à cette Assemblée Générale, et le texte des projets de résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 121 de la Loi 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée, toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, formulée par des actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de la Loi n°17-95, doit être adressée par les actionnaires au siège social par lettre recommandée avec accusé réception dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la date de publication du présent avis de convocation. La demande d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour doit être déposée ou adressée au siège social de la Société contre accusé réception dans le délai précité.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, par suite d'éventuelles demandes d'inscriptions de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour présentés par les actionnaires de la Société.

Le Directoire

Ordre du jour

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur les comptes annuels sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
5. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
6. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
7. Approbation des conventions réglementées ;
8. Renouvellement du mandat de membres du Conseil de Surveillance ;
9. Allocation de jetons de présence ;
10. Pouvoirs en vue des formalités.

Modalités de participation

Les actionnaires souhaitant participer à la réunion, sont priés d'adresser leur demande de participation par e-mail à l'adresse contact@risma.com, tout en joignant copie des documents suivants :

- ◆ Adresse mail à utiliser pour la visioconférence ;
- ◆ Carte d'Identité Nationale de l'actionnaire personne physique ou du représentant légal de l'actionnaire personne morale ;
- ◆ Délégation de pouvoir du représentant légal de l'actionnaire personne morale ;
- ◆ Attestation de blocage constatant l'inscription en compte des titres ;

Une confirmation, contenant un lien redirigeant vers la visioconférence ainsi qu'un numéro pour tout besoin d'assistance technique seront envoyés à chaque participant une demi-heure avant le début de l'assemblée.

Il est rappelé également que tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par un conjoint, ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet la gestion de portefeuille de valeurs mobilières, ou de voter par correspondance à cette Assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédées, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux au moins cinq (5) jours avant la réunion de l'assemblée ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier.

Avis de convocation des actionnaires

Modalités de vote par pouvoir

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Pour tout pouvoir d'un actionnaire adressé à la Société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social. Il peut être également téléchargé sur le site internet de la Société : <http://www.risma.com/investisseurs/>

Le pouvoir doit être accompagné de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions et, soit envoyé par courrier recommandé avec accusé réception, soit déposé contre accusé réception (remise en mains propres) au siège social de Risma au 97, Bd Massira Khadra - Casablanca, cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale.

Tout pouvoir non accompagné de l'original de l'attestation de propriété des actions et/ou non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

Modalités de vote par correspondance

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire selon les modalités et conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Des formules de vote par correspondance sont à la disposition des actionnaires au siège social. Il peut être également téléchargé sur le site internet de la Société : <http://www.risma.com/investisseurs/>

Ledit formulaire doit être accompagné de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions et, soit envoyé par courrier recommandé avec accusé réception, soit déposé contre accusé réception (remise en mains propres) au siège social de Risma au 97, Bd Massira Khadra - Casablanca, **au plus tard deux (2) jours** avant la réunion de l'Assemblée générale.

Tout formulaire non accompagné de l'original de l'attestation de propriété des actions et/ou non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter.

Les documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la Loi 17-95 telle qu'amendée par la Loi 20-05, la Loi 78-12 et la Loi 20-19, sont disponibles sur le site web : <http://www.risma.com/investisseurs/>

**ANNEXE : PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
CONVOQUEE POUR LE MERCREDI 29 JUN 2022**

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir en avoir entendu lecture, approuve dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEUXIEME RÉOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un montant de capitaux propres de **1.792.813.102,87 Dirhams**, dont **un déficit net comptable de 123.524.903,82 Dirhams**.

Après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un montant de capitaux propres de **1.150.399.437,71 Dirhams**, dont **un déficit net comptable de 184.146.733,03 Dirhams**.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, décide sur proposition du Directoire d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comme suit :

Résultat net de l'exercice 2021	-123.524.903,82 DHS
Réserve légale	15.162.545,13 DHS
Report à nouveau crédeur avant affectation	24.873.334,37 DHS
Affectation en report à nouveau	-123.524.903,82 DHS
Report à nouveau crédeur après affectation	-98.651.569,45 DHS

QUATRIEME RÉOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne à tous les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2021.

Elle décide, en outre, de donner décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la Loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale constate l'arrivée à échéance des mandats des membres du Conseil de Surveillance listés ci-dessous et décide le renouvellement de leur mandat pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027, à savoir :

- M. Sven Louis BOINET
- M. Azeddine GUESSOUS
- M. Zouheir BENSAID
- M. Nicolas BROUSSAUD
- M. Adil DOURI
- M. Hicham EL AMRANI
- M. Christian KARAGLANIAN
- M. Mohamed BENBRAHIM EI ANDALOUSSI – Membre indépendant du Conseil
- CIMR, représentée par M. Khalid CHEDDADI
- MCMA, représentée par M. Hicham BELMRAH

Etant précisé que M. Khalid CHEDDADI et M. Hicham BELMRAH demeurent en qualité de représentant permanent respectivement de la CIMR et la MCMA.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2021.

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

Communication financière : Résultats Annuels 2021

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Etat de la situation financière consolidée - Actif

En MAD milliers	31/12/20	31/12/21
Ecart d'Acquisition	281.505	281.505
Immobilisations Incorporelles	904	1.154
Immobilisations Corporelles	2.833.723	2.782.744
Titres mis en équivalence	21.049	20.213
Autres immobilisations financières	2.103	2.103
Actifs d'impôts différés	110.946	93.597
Total Actif Non Courant	3.250.230	3.181.315
Stocks	20.302	11.361
Clients	24.657	31.391
Autres tiers	133.623	155.971
Trésorerie et équivalence de trésorerie	384.308	236.794
Total Actif Courant	562.891	435.517
Total Actif	3.813.120	3.616.833

Etat de la situation financière consolidée - Passif

En MAD milliers	31/12/20	31/12/21
Capital	1.432.695	1.432.695
Primes et réserves	107.723	(195.209)
Résultat de l'exercice	(302.932)	(171.829)
Capitaux Propres Part Groupe	1.237.486	1.065.657
Intérêts minoritaires	97.059	84.742
Capitaux Propres	1.334.544	1.150.399
Autres dettes à long terme	1.636.648	1.806.933
Provisions à caractère non courant	2.852	2.304
Total Passif Non Courant	1.639.500	1.809.237
Fournisseurs	227.374	163.864
Autres tiers et impôt société	222.126	191.413
Provisions à caractère courant	109.150	81.914
Dettes financières à court terme (y.c location financement)	153.091	144.531
Banques	127.335	75.474
Total Passif Courant	839.076	657.196
Total PASSIF	3.813.120	3.616.833

Compte de résultat consolidé

En MAD milliers	31/12/20	31/12/21
Chiffre d'affaires	503.044	524.870
Charges d'exploitation	(465.073)	(466.503)
Résultat Brut d'Exploitation	37.971	58.367
Loyers	(5.031)	(776)
Excédent brut d'exploitation	32.941	57.591
Amortissements et provisions	(170.598)	(141.107)
Résultat d'exploitation	(137.658)	(83.516)
Résultat financier	(106.580)	(95.226)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(14.984)	(836)
Résultat avant impôt	(259.221)	(179.578)
Produits et charges non récurrents	(86.045)	15.817
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT IMPOT	(345.266)	(163.760)
Impôts	22.987	(20.386)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(322.279)	(184.147)
Intérêts minoritaires	19.347	12.317
Résultat Net part du Groupe	(302.932)	(171.829)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	14.326.947	14.326.947
Résultat net par action (en MAD)	(21)	(12)
Résultat net dilué par action (en MAD)	(21)	(12)
DIVIDENDE PAR ACTION (en MAD)	N/A	N/A

Autres informations

Durant le mois de septembre 2021, la société RISMA au nom de la société Marrakech Plaza a conclu un protocole d'accord à l'amiable avec la direction générale des impôts pour le dénouement du contrôle fiscal. La provision a donc été totalement reprise au cours de l'année 2021. Conformément à la réglementation en vigueur, les exercices 2018 à 2021 ne sont toujours pas prescrits. Les déclarations fiscales de la société RISMA S.A. au titre de l'impôt sur les Sociétés (I.S), de l'impôt sur le Revenu (I.R) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) relatives auxdits exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration fiscale et demeurent sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.

Rapports des commissaires aux comptes

Comptes consolidés au 31 décembre 2021



7, Boulevard Dinar Siassi
20 000 Casablanca

Aux Actionnaires du
Groupe RISMA
97, Boulevard Massira Khadra
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2021

AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Risma S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1.150.399 compte tenu d'une perte consolidée de MMAD 184.147.

Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 30 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Notre réponse
<p>Tests de dépréciation des actifs hôteliers</p> <p>Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des goodwill et actifs hôteliers s'élève à un montant total de 2.724 MMAD.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance du Groupe, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables et des changements de législations ou de réglementations. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de flux de trésorerie du Groupe et par conséquent sur la détermination des valeurs recouvrables de ces actifs.</p> <p>Comme indiqué dans les notes annexes « Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs », le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie testée, déterminée sur la base de flux de trésorerie nets futurs actualisés.</p> <p>Les goodwill et les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel, pour les besoins de leur évaluation, au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du processus appliqué par le Groupe pour l'identification des indices de pertes de valeur et la mise en œuvre des tests de dépréciation pour ces actifs, et examiner les contrôles clés y afférents ; - Examiner les éléments chiffrés utilisés par le Groupe pour déterminer les valeurs recouvrables ; - Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs recouvrables retenues par le Groupe.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 Avril 2022

x Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7-Bd. Dinar Siassi - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 09 - Fax : 05 22 29 86 70

Faïza MEXOUAR
Asso.36

DELOITTE AUDIT

محمد بن عبد الله
Membre Réseau Deloitte
International
7-Bd. Dinar Siassi - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 09 - Fax : 05 22 29 86 70

Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée

Communication financière : Résultats Annuels 2021

Comptes sociaux au 31 décembre 2021

Bilan - Actif				
A C T I F	Brut	EXERCICE		EXERCICE
		Amortissements et Provisions	Net	PRÉCÉDENT
Immobilisations en non valeurs-[A]	27.432.124,00	23.204.077,14	4.218.046,84	8.794.537,23
Frais préliminaires	22.383.876,00	22.383.876,23	4.003.183,75	8.006.377,55
Charges réparties sur plusieurs exercices	1.038.260,00	823.389,52	214.860,08	488.161,67
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles-[B]	140.085.735,35	11.887.800,17	148.147.936,18	148.041.238,74
Immobilisations en recherche et dev.	1.467.419,50	1.467.419,50	299.798,70	193.102,26
Brevets, marques, droits et valeurs	10.720.179,37	10.420.380,67	147.868.136,48	147.868.136,48
Fonds commercial	147.868.136,48			
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles-[C]	2.122.263.893,23	804.424.082,44	1.317.837.810,57	1.275.571.107,21
Terrains	211.521.258,21	2.659.441,97	208.861.816,24	204.620.060,24
Constructions	1.362.676.481,64	402.286.948,37	960.389.533,27	949.737.457,81
Installations techniques, matériel et outillage	456.649.012,97	385.414.922,82	71.234.090,15	66.982.160,68
Matériel de transport	373.717,36	367.567,56	6.150,00	9.225,00
Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	13.496.947,46	11.316.302,14	2.180.645,32	1.219.383,87
Autres immobilisations corporelles	2.460.900,00	2.380.900,00	70.000,00	70.000,00
Immobilisations corporelles en cours	75.095.575,59		75.095.575,59	52.932.819,61
Immobilisations financières-[D]	1.331.051.608,35	430.257.254,27	900.792.854,04	900.792.854,04
Frais immobilisés				
Autres créances financières	18.814.362,15	17.609.254,29	1.205.107,86	1.205.107,86
Titres de participation	1.312.237.246,20	412.650.000,00	899.587.246,20	899.587.246,20
Autres titres immobilisés				
Ecart de conversion actif-[E]				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes de				
TOTAL (A+B+C+D+E)	3.440.793.342,90	1.247.777.214,28	2.371.014.148,45	2.332.919.289,24
Stocks-[F]	17.474.374,78	10.718.784,47	6.755.592,51	14.985.857,49
Marchandises	5.183.763,65	5.036.994,13	146.769,53	44.930,72
Matières et fournitures consommables	14.290.611,32	5.681.790,34	8.608.822,98	16.938.426,77
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits finis				
Créances de l'actif circulant-[G]	320.189.159,34	39.173.444,88	281.015.614,46	355.444.950,74
Fourn. débiteurs, avances et acomptes	104.140,00		104.140,00	34.290,50
Clients et comptes rattachés	29.464.930,50	5.774.462,61	23.680.467,89	20.006.617,36
Personnel	849.667,79		849.667,79	3.263.947,68
Etat	131.046.450,60		131.046.450,60	104.634.133,73
Comptes d'associés	131.840.386,43	26.469.800,00	105.370.586,43	200.765.077,35
Autres débiteurs	16.860.474,54	6.929.382,27	9.931.092,27	24.281.339,24
Comptes de régularisation-Actif	10.030.909,68		10.030.909,68	2.435.144,88
Titres valeurs de placement-[H]	143.142.540,77		143.142.540,77	243.143.402,44
Ecart de conversion actif-[I] (Eléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	482.828.077,29	49.892.429,85	432.935.647,94	615.893.910,47
Trésorerie-Actif	90.177.584,74	742.192,40	89.435.394,54	41.398.523,45
Cheques et valeurs à encaisser	1.901.330,32		1.159.129,92	1.174.947,92
Banques, T.G. et C.C.P	87.651.628,13		87.651.628,13	44.877.230,95
Caisses, Règle d'avances et accreditifs	624.638,49		624.638,49	344.344,58
TOTAL III	90.177.584,74	742.192,40	89.435.394,54	46.398.523,45
TOTAL GENERAL I+II+III	4.213.797.027,14	1.320.411.836,03	2.893.385.191,13	2.974.911.673,36

Bilan - Passif			
P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
CAPITAUX PROPRES	1.792.813.102,87	1.916.338.006,69	
Capital social ou personnel (1)	1.432.694.700,00	1.432.694.700,00	
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé	1.432.694.700,00	1.432.694.700,00	
Dont versé			
Prime d'émission, de fusion, d'apport	443.607.427,19	443.607.427,19	
Autres réserves	15.162.545,13	15.162.545,13	
Report à nouveau (2)	24.873.334,37	209.567.049,06	
Ecarts de réévaluation			
Réservé légale			
Autres réserves			
Report à nouveau (2)			
Résultat en instance d'affectation			
Résultat net de l'exercice (2)	-123.524.903,82	-184.693.714,69	
Total des capitaux propres (A)	1.792.813.102,87	1.916.338.006,69	
Capitaux propres assimilés (B)			
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Dettes de financement (C)	622.630.998,06	496.193.556,75	
Emprunts obligataires			
Autres dettes de financement	622.630.998,06	496.193.556,75	
Provisions durables pour risques et charges (D)			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Ecarts de conversion-passif (E)			
Augmentation des créances immobilisées			
Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A+B+C+D+E)	2.415.444.100,93	2.412.531.563,44	
Dettes du passif circulant (F)	283.483.842,39	359.381.721,59	
Fournisseurs et comptes rattachés	146.836.059,28	213.744.045,29	
Clients créditeurs, avances et acomptes	24.552.889,70	16.278.858,36	
Personnel	19.310.463,09	14.733.773,02	
Organismes sociaux	81.305.551,92	17.798.777,09	
Etat	12.999.200,87	25.999.538,47	
Comptes d'associés	53.508.562,35	52.756.729,27	
Autres créanciers	5.350.346,20	2.321.402,93	
Comptes de régularisation passif	12.595.768,98	15.748.597,16	
Autres provisions pour risques et charges (G)	112.457.565,73	137.535.247,64	
Ecarts de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	4.587,64	4.587,64	
TOTAL II (F+G+H)	395.945.995,76	496.921.556,87	
TRESORERIE PASSIF	81.995.094,44	85.458.553,05	
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie	81.995.094,44	85.458.553,05	
Banques (Soldes créditeurs)			
TOTAL III	81.995.094,44	85.458.553,05	
TOTAL GENERAL I+II+III	2.893.385.191,13	2.974.911.673,36	

Compte de Produits & Charges (hors taxes)				
DESIGNATION	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
	1	2	3 = 2 + 1	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	458.221.573,02		458.221.573,02	428.049.289,99
Ventes de marchandises (en l'état)	1.156.640,51		1.156.640,51	4.809.061,51
Ventes de biens et services produits	382.723.135,73		382.723.135,73	387.051.556,73
Chiffres d'affaires	383.879.776,24		383.879.776,24	391.860.618,24
Variation de stocks de produits (1)				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation ; transferts de charges	74.341.796,78		74.341.796,78	361.883.671,75
Total I	458.221.573,02		458.221.573,02	428.049.289,99
CHARGES D'EXPLOITATION	557.088.555,65	170.501,59	557.259.057,24	573.906.392,40
Achats revendus(2) de marchandises	230.063,62		230.063,62	217.222,06
Achats consommés(2) de matières et fournitures	85.013.373,19	27.140,22	85.040.513,41	82.542.618,51
Autres charges externes	193.597.719,16	57.945,10	193.655.664,26	204.565.004,71
Impôts et taxes	13.080.253,12	70.006,51	13.150.259,63	13.229.096,23
Charges de personnel	164.500.381,35	15.409,76	164.515.791,11	156.411.765,31
Autres charges d'exploitation	6.336.775,52		6.336.775,52	1.050.662,00
Dotations d'exploitation	94.329.989,69		94.329.989,69	115.890.023,78
Total II	557.088.555,65	170.501,59	557.259.057,24	573.906.392,40
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-98.866.982,63	-170.501,59	-99.037.484,22	-145.857.102,61
PRODUITS FINANCIERS	11.952.994,44		11.952.994,44	24.907.491,44
Produits des titres de partic. et autres titres immobilisés				6.590.621,22
Gains de change	365.825,10		365.825,10	231.065,67
Intérêts et autres produits financiers	10.679.751,54		10.679.751,54	17.766.005,18
Reprises financières ; transfert	907.417,80		907.417,80	319.798,37
Total IV	11.952.994,44		11.952.994,44	24.907.491,44
CHARGES FINANCIÈRES	31.245.754,74	1.914,30	31.247.669,04	49.555.008,93
Charges d'intérêts	30.626.751,18		30.626.751,18	26.887.534,44
Pertes de change	180.528,25	1.914,30	182.442,55	169.818,12
Autres charges financières	438.475,31		438.475,31	22.497.656,37
Dotations financières				
Total V	31.245.754,74	1.914,30	31.247.669,04	49.555.008,93
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-19.292.760,30	-1.914,30	-19.294.674,60	-24.647.517,49
RESULTAT COURANT (III+VI)	-118.159.742,93	-172.415,89	-118.332.158,82	-170.504.620,10

Compte de Produits & Charges (hors taxes)				
DESIGNATION	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
	1	2	3 = 2 + 1	4
RESULTAT COURANT (III+VI)	-118.159.742,93	-172.415,89	-118.332.158,82	-170.504.620,10
PRODUITS NON COURANTS	9.845.356,12	128.601,60	9.973.957,72	4.708.926,13
Produits des cessions	369.122,00		369.122,00	444.900,01
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions				
Autres produits non courants	9.476.234,12	128.601,60	9.604.835,72	4.264.026,12
Reprises non courantes ; transferts de charges				
Total VIII	9.845.356,12	128.601,60	9.973.957,72	4.708.926,13
CHARGES NON COURANTES	13.042.001,32	102.050,00	13.144.051,32	16.794.939,97
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				14.538.920,27
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	13.042.001,32	102.050,00	13.144.051,32	2.256.019,70
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
Total IX	13.042.001,32	102.050,00	13.144.051,32	16.794.939,97
RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-3.196.645,20	26.551,60	-3.170.093,60	-12.086.013,84
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	-121.356.388,13	-145.864,29	-121.502.252,42	-182.590.633,94
IMPOTS SUR LES RESULTATS	2.022.651,40		2.022.651,40	2.103.080,75
RESULTAT NET (XI-XII)	-123.333.039,53	-145.864,29	-123.524.903,82	-184.693.714,69
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	480.019.923,58	128.601,60	480.148.525,18	457.665.707,54
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	603.398.963,11	274.465,89	603.673.429,00	642.359.422,25
RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	-123.333.039,53	-145.864,29	-123.524.903,82	-184.693.714,69

Rapports des commissaires aux comptes

Comptes sociaux au 31 décembre 2021



7, Boulevard Driss Slaoui
20 000 Casablanca

Aux Actionnaires de la société
RISMA S.A.
97, Boulevard Massira El Khadra
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 5 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société RISMA S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.792.813.102,87 MAD compte tenu d'une perte de 123.524.903,82 MAD.

Ces états ont été arrêtés par le Directoire du 30 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société RISMA S.A au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes de la Profession au Maroc, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
<p>Évaluation des titres de participation</p> <p>Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 900 MMAD, compte tenu d'une provision pour dépréciation de 413 MMAD.</p> <p>Ces titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. Comme indiqué dans l'état A.1, ces titres sont dépréciés par référence à la valeur actuelle à la clôture de l'exercice.</p> <p>Compte tenu de l'importance du jugement de la Direction dans l'estimation de la valeur actuelle de ces titres de participation, nous avons considéré que l'évaluation de ces titres constitue un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance du processus de détermination de la valeur actuelle des titres de participation ; Examiner les méthodes d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés par la Direction pour déterminer les valeurs actuelles ; Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs actuelles retenues par la Direction.
<p>Évaluation des fonds commerciaux</p> <p>Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des fonds commerciaux s'élève à 148 MMAD.</p> <p>Comme indiqué dans l'état A.1, une dépréciation du fonds commercial doit être constatée lorsque sa valeur recouvrable devient inférieure à sa valeur nette comptable.</p> <p>La valeur recouvrable des fonds commerciaux est déterminée par la méthode des flux de trésorerie prévisionnels prenant en considération le risque marché et les risques spécifiques à Risma.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des fonds commerciaux constitue un point clé de notre audit en raison de l'importance du jugement et des estimations de la Direction dans la détermination de la valeur recouvrable.</p>	<p>Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance du processus appliqué par la Direction pour la détermination de la valeur recouvrable des fonds commerciaux et examiner les contrôles clés y afférents ; Examiner les méthodes d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés par la Direction pour la détermination de la valeur recouvrable ; Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs recouvrables retenues par la Direction.



Boulevard Sidi Mohammed Doukkali
Bâtiment C - Tour Droite 3 - Zone Égée
La Marina - Casablanca
Maroc

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne

sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 29 Avril 2022

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
P.Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 09 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKILAR
Associé

air

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée